

## « Vallée de la Seine, Côte d'Albâtre, en route pour l'UNESCO »

*Conférence de presse :  
Lundi 6 février 2012 à 11h à l'Hôtel du Département*

*Colloque :  
Jeudi 9 février 2012 à 14h15 à l'Hôtel du Département*



## I. Genèse du projet

---

- **En janvier 2010**, un sondage réalisé pour le Département de Seine-Maritime révèle que 94% des sondés pensent qu'il est « utile de poursuivre les activités de valorisation du littoral de Seine Maritime ». De même, 89% des Seinomarins souhaitent que les dispositifs et actions de valorisation de la Seine soient poursuivis, notamment dans le cadre du projet Grande Seine (sondage IFOP pour le Département, janvier 2010).
- **En janvier 2011**, à l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse au Musée des Antiquités, Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime annonce sa volonté d'inscrire la Vallée de la Seine et la Côte d'Albâtre, au patrimoine mondial de l'UNESCO :



*« Les fondements de notre identité, notre fleuve et notre littoral constituent des éléments de fierté et de développement touristique inestimables, c'est pourquoi, nous souhaitons déposer une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO pour le classement de la Vallée de la Seine et de la Côte d'Albâtre. Cette idée est confortée par un sondage réalisé en janvier 2010 qui révélait que 94 % des personnes interrogées sont fières de vivre en Seine-Maritime et qu'ils pensaient qu'il était utile de poursuivre les activités de valorisation du littoral de Seine-Maritime », avait déclaré Didier Marie.*

- **En avril 2011**, les résultats de la grande consultation auprès des habitants « Seine-Maritime, imaginons 2020 » montrent que pour les Seinomarins, le patrimoine naturel (la côte d'Albâtre et les boucles de la Seine) est à la fois le premier identifiant, mais aussi celui qui illustre le mieux le département à l'extérieur.
- **En juin 2011**, la procédure est initiée par l'adoption à l'unanimité d'une délibération en séance plénière. Le rapport présenté en Assemblée s'appuie sur la Convention du Patrimoine Mondial et souligne que « dans la phase préparatoire, une démarche de ce type offre à tout un territoire la possibilité de se fédérer autour d'un projet commun et que, seul un travail collectif, mené en réseau entre tous les acteurs locaux peut faire aboutir favorablement un tel projet ».
- **Le 9 février 2012 :**



La rencontre départementale « Vallée de la Seine, Côte d'Albâtre, en route vers l'UNESCO » est le premier temps fort de concertation des acteurs sur ce projet.

Cette rencontre, articulée autour de trois tables rondes, a pour but de sensibiliser les acteurs seinomarins au projet de candidature de la Seine-Maritime à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

## II. Un projet fédérateur

---

Le projet de candidature du Département de Seine-Maritime à l'inscription de la Seine-Maritime au patrimoine mondial de l'Unesco a pour objectif de faire reconnaître la Valeur Universelle et Exceptionnelle de ces deux sites, la Vallée de la Seine et la Côte d'Albâtre, et d'assurer une sensibilisation des publics, de ces biens patrimoniaux, façonnés par l'histoire et la nature et qui fondent depuis toujours l'identité du territoire, entre Seine et mer.

« Cette inscription nous concerne nous et les générations futures. La conservation de ce territoire patrimonial exceptionnel que représente la Vallée de la Seine et la côte d'Albâtre est fondamentale aussi bien sur le plan touristique, culturel, économique ou encore sur le plan de l'aménagement durable », ajoute Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime.

**Le Label UNESCO.** En devenant patrimoine mondial de l'Unesco, les paysages de Seine-Maritime rejoindraient alors le pont du Gard, la baie du Mont-Saint-Michel et les routes de Saint-Jacques-de-Compostelle sur la liste des sites français déjà reconnus. L'obtention d'un grand label, qu'il soit national comme **le label Grand Site** (dont le site d'Etretat envisage l'obtention) ou mondial comme **l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO**, induit pour les territoires bénéficiaires des conséquences positives : le rayonnement du territoire, une attractivité nouvelle, la fierté d'appartenance de ses habitants, le développement tertiaire, accompagné d'une sensibilisation forte à la préservation du site.

### **III. Les enjeux du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO**

---

Les grands labels culturels, qu'il s'agisse de ceux délivrés par l'UNESCO ou de ceux octroyés par l'Union européenne (capitale européenne de la culture) font l'objet d'une âpre compétition entre les territoires. Rayonnement du territoire concerné, attractivité nouvelle, fierté d'appartenance pour la population, développement des activités touristiques et tertiairisation accélérée, tels sont quelques-unes des conséquences directes et induites de l'attribution de tels labels sur un territoire.

« Nous sommes aussi conscients des enjeux que ce label culturel pourrait entraîner : outre d'inscrire ces objectifs dans le projet de territoire et d'obtenir une forme de reconnaissance, c'est l'occasion d'exister davantage en terme d'attractivité dans le paysage national et européen et ainsi augmenter la fréquentation touristique des sites. L'objectif final à travers ces enjeux, c'est la consolidation et la création d'une marque « Seine-Maritime » recelant de nombreuses richesses encore insuffisamment mises en valeur », précise Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime

Pour l'emporter de nombreux territoires ont bien compris l'intérêt d'un travail en réseau entre tous les acteurs locaux, entre les villes et avec la population.

• **L'enjeu - outre d'inscrire ces objectifs dans le projet de territoire et d'obtenir une forme de reconnaissance- c'est l'occasion d'exister davantage en terme d'attractivité dans le paysage national et européen.** « Quand les entreprises innovantes cherchent où s'installer, elles ont deux critères l'école et la culture » précisait le maire de Toulouse.

• **L'enjeu, c'est aussi grâce à l'attribution de ce label crée en 1972 – déjà attribué au Havre c'est accroître le rayonnement du territoire, notamment par l'augmentation de la fréquentation touristique des sites.** A titre d'exemple les sites de Carcassonne et du canal du Midi ont connu suite à leur classement dans la fin des années 1990 une augmentation de 20% et 40% de fréquentation. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial s'accompagne de la mise en place d'une place d'un plan de gestion, d'éducation, de sensibilisation au site classé, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable, où l'esprit du lieu se doit d'être préservé.

### **IV. La Vallée de la Seine et la Côte d'Albâtre : des sites d'exception**

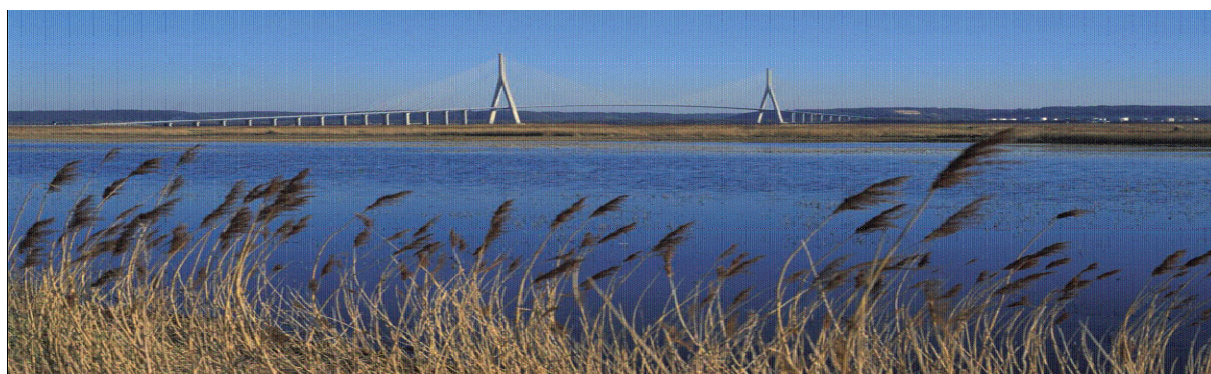
---

Le Département de Seine-Maritime s'identifie fortement, très au-delà de ses frontières, par la Vallée de la Seine d'une part avec son patrimoine architectural et naturel prestigieux et d'autre part par la Côte d'Albâtre mondialement connue, dont les falaises blanches constituent un paysage unique au monde qui a inspiré les plus grands peintres et les plus grands écrivains.

**Côté fleuve.** La vallée de la Seine est un paysage qui rayonne par sa diversité, ciselé autour des abbayes, des forêts, des prairies humides et du parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Profondément transformée par les activités industrielles et pétrolières, la vallée de la Seine n'en conserve pas moins des zones sauvages riches d'une grande biodiversité. Dans les prairies et bocages de saules vivent de nombreux volatiles, dont le râle des genêts menacé d'extinction.



**Côté mer.** Le littoral de Seine-Maritime se distingue naturellement par la blancheur de sa façade qui justifie le nom de Côte d'Albâtre. 46 communes de cette côte bénéficient du classement Natura 2000, dispositif européen visant à protéger les richesses faunistiques et floristiques. D'une hauteur moyenne de 100 mètres, **l'alignement des falaises de craie à silex est unique au monde**. Il est échancré par une cinquantaine de vallées côtières et de valleuses permettant l'accès à la mer et aux ports de pêche (Fécamp, Dieppe...). Cette muraille longue de 130 km a son emblème : l'aiguille d'Étretat.



## V. Le programme de la rencontre départementale



**Jeudi 9 février à 14h15, à l'Hôtel du Département à Rouen,** le Département de Seine-Maritime organise une rencontre destinée à sensibiliser les acteurs seinomarins au projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette rencontre, intitulée « **La Seine-Maritime en route vers l'UNESCO** » s'articulera autour de trois tables rondes. Les discussions porteront dans un premier temps sur des retours d'expériences comme l'inscription au patrimoine mondial du centre-ville du Havre reconstruit par l'architecte Auguste Perret. Les intervenants aborderont ensuite l'option de classement de la Vallée de la Seine, puis celle de la Côte d'Albâtre et son célèbre site d'Étretat.

## 14h35 – 1<sup>ère</sup> table ronde : Retours d'expériences d'inscription ou de projet d'inscription au patrimoine mondial

Intervenants :

**Yves DAUGE**, Président de l'association des biens français du patrimoine mondial et conseiller spécial à l'UNESCO

**Yves Dauge** a été maire de Chinon puis Sénateur sur la période 1989 à 2011. Il a constamment témoigné d'une attention particulière au patrimoine et porté dans ce cadre le projet d'inscription au patrimoine mondial du Val de Loire. Yves Dauge est Président de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial créée en 2007, Président de l'Association des Centres Culturels de Rencontre et Conseiller Spécial auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

**Gérard COLLIN**, expert en patrimoine mondial

**Gérard Collin** est expert auprès de l'UNESCO et de l'IUCN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour le patrimoine mondial. Il a participé à la préparation de plusieurs dossiers de candidatures, notamment celle de la Chaîne des Puys et faille de Limagne, déposée en janvier 2012. Il a coordonné et co-rédigé les dossiers «Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion» inscrit au patrimoine mondial en 2011 ainsi que celui des «Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen» inscrit en 2011 dont il prépare les plans de gestion.

**Chantal ERNOULT**, Adjointe au maire du Havre chargée des Affaires culturelles

**Chantal Ernout** est adjointe au Maire du Havre, chargée de la Culture depuis 2001. Elle s'est impliquée dans le dossier d'inscription au patrimoine mondial de la ville du Havre, obtenue en 2005. Depuis cette date, elle suit l'ensemble des relations et dossiers qui lient la ville du Havre à l'UNESCO. Elle participe au développement des relations internationales autour de la problématique architecturale.

**Jean-Louis GERAUD**, Chargé de mission auprès du Conseil Général du Puy de Dôme

**Jean-Louis Géraud** prend la direction du Parc naturel Régional du Livradois Forez en 1985. En 1991, il s'engage dans une carrière préfectorale. Il a été nommé en 2000 Chef de cabinet du ministre de la justice puis des affaires sociales. Devenu Directeur Général des Services du départements du Puy de Dôme, fin 2011 il se voit confier par le Président du département du Puy de Dôme la mission d'inscription de la Chaîne des puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Pierre TRIDON**, Directeur de l'agence d'urbanisme de Reims, « Paysages du Champagne »

**Pierre Tridon** est Directeur de l'agence d'urbanisme de Reims. Il est universitaire et diplômé en Aménagement du Territoire à Paris VII et au cycle d'Urbanisme de Sciences Po Paris. À l'agence d'urbanisme, il est notamment en charge des dossiers stratégiques tels que la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO des « Paysages de Champagne ».

## 15h35 - 2<sup>ème</sup> table ronde : Autour de la Vallée de Seine

Intervenants :

**Luc LIOGIER**, Directeur Régional des affaires culturelles de Haute-Normandie

**Luc Liogier** est Directeur Régional des Affaires Culturelles depuis le 10 août 2011. Nommé en 2001 au service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris, il est Architecte des Bâtiments de France et a été Conservateur de monuments emblématiques tels que l'Arc de Triomphe. Directeur de la maîtrise d'ouvrage de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais.

**Jean-Pierre GIROD**, Président du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

**Jean Pierre Girod** s'engage dans la préservation de l'environnement. Il obtient un diplôme d'ingénieur agricole puis devient professeur agrégé en lycée. Devenu conseiller régional de septembre 1997 à mars 2010, il a assumé les délégations suivantes : environnement, développement durable, politiques territoriales et logement. Depuis mai 2008, il est Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

**Philippe DEISS**, Directeur général du Grand Port Maritime de Rouen

**Philippe Deiss** est diplômé de l'École des ponts, des eaux et des forêts. Il a orienté sa carrière vers le secteur maritime et portuaire. Tout d'abord à la direction du port d'intérêt national de St Malo, puis au Port Autonome de Bordeaux où il accède en 2004 au poste de Directeur Général. Depuis septembre 2008, Philippe Deiss est Directeur Général du Grand Port Maritime de Rouen.

**Gérald ORANGE**, Président de l'association "Seine en Normandie"

**Gérald Orange** est Professeur de Sciences de gestion à l'Université de Rouen en management des villes et management public. Il est spécialiste dans le développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises et la gestion des ressources naturelles. Actuellement membre du conseil scientifique du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe et rédacteur en chef de la revue « Politiques et Management Public », Gérald Orange est Président de « Seine en Normandie » depuis 2005. Cette association a pour buts la mise en valeur et la sauvegarde de la Vallée de Seine.

**Jean-François SANTAIS**, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime

**Jean-François Santais**, diplômé d'un master en Conseil et Développement Touristique, s'est aussitôt engagé dans une carrière du tourisme et des loisirs. Nommé fin 2005 conseiller technique tourisme au sein du Département de Seine-Maritime, il est actuellement directeur du Comité départemental de tourisme. Il est à l'initiative d'actions importantes telles que la création d'un portail des destinations Seine-Maritime, d'une base de données partagées avec la communauté touristique et l'accès à l'information

touristique en tous lieux. Il a créé des clubs filières et un réseau d'«Ambassadeurs 76».

## 16h35 3<sup>e</sup> table ronde : Autour de la Côte d'Albâtre

Intervenants :

### **François AUBER**, Conseiller régional de Haute-Normandie

**François Auber**, Conseiller régional de Haute Normandie, est en charge de plusieurs délégations environnementales telles que : le conservatoire du littoral, Natura 2000 Littoral cauchois, port du Havre. Maire de Saint-Jouin-Bruneval, il développe désormais avec succès une politique touristique tournée vers la mer et fondée sur le développement durable. François Auber est Vice-Président du Comité Régional de Tourisme.

### **Patrick BOULIER**, Président de la communauté d'agglomération "Dieppe Maritime"

**Patrick Boulier** est depuis 2008 Maire de Varengeville-sur-mer et Président de Dieppe-Maritime, la Communauté d'agglomération de la région dieppoise. Il est le premier à avoir évoqué publiquement l'idée d'une inscription des falaises de la côte d'Albâtre au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **Franck COTTARD**, Maire d'Étretat

**Franck Cottard** devient conseiller municipal depuis 2001 puis maire en 2008. Impliqué dans le monde associatif, il est membre fondateur du collectif des élus opposés au port méthanier de Saint-Jouin-Bruneval et membre du comité de pilotage pour le projet de parc éolien offshore de Fécamp. Franck Cottard est à l'initiative du club international des falaises percées (les insolithes). La ville d'Étretat vient de s'engager dans une procédure en vue d'obtenir le label « grand site de France », attribué par l'État.

### **Stéphane COSTA**, Enseignant-chercheur en géomorphologie Université de Caen, Labo Géophen

**Stéphane Costa**, professeur et doyen du département de Géographie de l'Université de Caen, appartient au laboratoire CNRS Géographie Physique et Environnement. Enseignant chercheur, il travaille depuis 1990 sur les risques naturels en milieu littoral. Ses recherches les plus importantes sur le littoral seinomarin concernent le recul des falaises crayeuses qu'il a abordé dans le cadre de plusieurs programmes de recherche européens, en partenariat avec le Conseil Général de Seine-Maritime et le Conseil Régional de Haute-Normandie.

### **Régis LEYMARIE**, Délégué régional adjoint du conservatoire du littoral normand

**Régis Leymarie**, de formation universitaire en géographie, du littoral, est depuis 2008 délégué adjoint du Conservatoire du littoral, en Normandie. Celui-ci exerce en Haute-Normandie des missions renforcées sur l'« Estuaire de Seine », la mise en Tmuvre de « Natura 2000 sur le littoral cauchois », apporte le soutien du Conservatoire du littoral au démarrage de l'« Opération Grand Site » dans le secteur d'Étretat. Il s'occupe de la mise en Tmuvre d'un projet INTERREG Franco-Anglais sur les questions de l'adaptation du littoral au changement climatique. En Basse-Normandie, il accompagne, sur les sites du Conservatoire du littoral, l'« Opération Grand Site Normandie 44 » et le projet d'inscription à l'UNESCO des plages du Débarquement.

### **Jacques-Sylvain KLEIN**, écrivain

**Jacques-Sylvain Klein** est directeur honoraire des services de l'Assemblée nationale. Il est délégué de l'association de la Maison Sublime de Rouen. Grand spécialiste de la période impressionniste et du patrimoine culturel de la Haute-Normandie, Jacques-Sylvain Klein a été en 2010 le commissaire général du premier « Festival Normandie Impressionniste ». Il est l'auteur de La Normandie, berceau de l'Impressionnisme, (1996) et du Guide du Routard, La Normandie des Impressionnistes, (2010). Il a été adjoint au Maire de Rouen.

### **Dominique Deviers**, ingénieur

**Dominique Deviers** est ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts. De 1993 à 1997 il est au parc national de la Vanoise, puis chef de mission de la création du Parc Amazonien de Guyane. De 2003 à 2010, il occupe les fonctions de Directeur Régional de l'Environnement de la Guadeloupe, où il intervient sur la nouvelle charte de la Réserve de Biosphère du Parc National de la Guadeloupe, reconnue par l'UNESCO en 1992. Dominique Deviers est actuellement Directeur Régional Adjoint de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de la région Haute-Normandie.



#### **CONTACT PRESSE**

**Attachée de presse** : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | [camille.delamare@cg76.fr](mailto:camille.delamare@cg76.fr)

**Directeur de la Communication** : Vincent Lalire | [vincent.lalire@cg76.fr](mailto:vincent.lalire@cg76.fr)

[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)